



7 0 0 0 8 9 6 1

01 JUIN 2020

**DECISION N° _____/MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU _____,
PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS A L'INTENDANCE DU
PALAIS DE L'UNITE, DES PAVILLONS ET RESIDENCES PRESIDENTIELS**

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,
PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentielles, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM du 18 février 2019, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relative à la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentielles, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE:

Article 1^{er}: Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition de l'Intendance du Palais de l'Unité, des Pavillons et Résidences Présidentielles.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	QUALITE
1	ABENG Gabrielle Virginia	02/03/1989	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
2	AKONO Claire	01/08/1982	EBOGO	AGENT DECISIONNAIRE
3	AMBASSA Annie Prisca	22/01/1989	NGWATTA-SANTCHOU	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
4	AMORD Esther Adriane	09/10/1991	KOUNGOULOU	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	ANGOLOK SIMPOURA Ghislain	07/05/1993	MBANDJOCK	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	ANGONG NDOH Charles	12/02/1985	DIMAKO	AGENT DECISIONNAIRE
7	ATANGA François	15/08/1983	NKOL AKONO	AGENT DECISIONNAIRE
8	ATOUGOU OMGBA Marie	10/02/1994	YAOUNDE	AGENT DECISIONNAIRE
9	BADEBOGA Marie Pascale	22/08/1975	YAOUNDE	AGENT DECISIONNAIRE
10	BELINGA Sylvain	05/09/1987	EFOK	AGENT DECISIONNAIRE
11	EDJIMBI RITHE Elianne	12/10/1977	NANGA-EBOKO	AGENT DECISIONNAIRE
12	ESSAMA Placide	23/08/1992	DAIDO DZENG	AGENT DECISIONNAIRE
13	EYA Frédéric	30/10/1997	MEZESSE	AGENT DECISIONNAIRE
14	FOUDA ABEGA Bernadette	14/05/1990	DOUALA	AGENT DECISIONNAIRE
15	KEWO MIAFO née NJEUTCHA FANDIO Stephanie	04/02/1985	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
16	MAMOHO Nathalie	05/01/1983	MASSEA	AGENT DECISIONNAIRE
17	MOUHAMADOU AWAL née ZENABOU Ibrahim	20/07/1991	MBANGA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
18	NGA MINKOUMOU Chantal Véronique	05/05/1979	YAOUNDE	AGENT DECISIONNAIRE
19	NGA MVOGO Germain Robert	21/10/1977	NKOLNGUEM II	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
20	N'NANG ESSONO Joseph Charly	18/11/1993	METET	AGENT DECISIONNAIRE
21	NOMO AMASSA Aymard	29/05/1992	DOUALA	AGENT DECISIONNAIRE
22	OBAM Stephan Patrick	10/04/1990	OVENG	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
23	OWONA NDENGUE Herve Michel	01/05/1986	YAOUNDÉ	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
24	OWONA René	18/07/1988	NGOUMOU	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
25	OYE ONDJJI' I Loise Christelle	24/12/1990	AMBAM	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
26	OYENGUELE née NDENGUE MESSOUNGA Séraphine Brigitte	06/10/1983	NANGA-EBOKO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
27	SAF Gérard Brian	13/03/1986	NGUELEMENDOUKA	AGENT DECISIONNAIRE

28	SAMO DEFFO Anne Noël	29/12/1996	YOKADOUMA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
29	SANDJOL née ONOBWOSSE MAKAN Marguerite	17/06/1980	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
30	SEKIPIT IGOUO Carine	10/08/1982	YOKADOUMA	AGENT DECISIONNAIRE
31	TANGA ONANA Eugene	15/08/1985	OBALA	AGENT DECISIONNAIRE
32	ZANGA Simon Léopold Loïck	04/04/1996	AKONOLINGA	AGENT DECISIONNAIRE
33	ZOA ZIBI Paul Aimé	15/04/1991	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

Article 2 : (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

Article 3 : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

Article 4 : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC

Yaoundé, le

01 JUN 2020



Joseph Lé